



Délibération 2024/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 7 juin 2024

Date de la convocation : 03/06/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 03/06/2024
 Nombre de présents : 11
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : Éric BONAFE, Muriel HUGOL, Christine NOHARET,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – PHASE 1

EXPOSE

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal le projet de travaux au groupe scolaire : Rénovation énergétique et thermique.

La commune envisage la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement de 14 menuiseries à l'étage et la mise en place d'un nouveau type de chauffage. Le montant estimatif des travaux est de 69 595.68 € HT. Ces travaux s'intègrent dans un projet plus global de rénovation énergétique selon les précautions d'Hérault Énergies et de la GEP, Gestion en Energie Partagée.

La commune peut solliciter l'aide du Fonds verts qui subventionne les travaux énergétiques jusqu'à une hauteur de 80 % mais aussi du département ou d'hérault énergies.

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'étude GEP réalisée par Hérault énergies ;

Considérant le projet de 1^{ère} phase de travaux de rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire présenté ;

APPROUVE le projet de rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire – phase 1 d'un montant estimatif de 69 595.58 €, et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de l'état, du conseil départemental et d'Hérault Énergies.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 11/06/2024

034-213401979-20240607-DE_2024_025-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification